



08 Octobre 2012

CIRCULAIRE N° 5343/211**OBJET:** Laboratoires pharmaceutiques agréés.**REFER:** Circulaire n°4662/311 du 13 Novembre 2000.

Le service est informé que la liste des établissements pharmaceutiques de produits vétérinaires bénéficiant de la taxe sur la valeur ajoutée de 7% à l'importation des médicaments, des matières premières et des emballages destinés au conditionnement des médicaments à usage vétérinaire, objet de la circulaire visée en référence, est modifiée comme suit :

- Ajout de l'établissement pharmaceutique de produits vétérinaires dit « PHARMAVET :

Nom de l'établissement	Adresse
PHARMAVET	route n°110, km 10300, Bd Chefchaoui Casablanca

- Suppression de l'établissement pharmaceutique de produits vétérinaires dit « INTERVET MAROC ».

Bien entendu, le bénéfice du taux réduit de 7% au titre de la TVA à l'importation des médicaments, des matières premières et des emballages entrant dans leur fabrication est subordonné aux conditions fixées au paragraphe III-04.01.03 de la RDII.

Est modifiée en conséquence, la circulaire n° 4662/311 sus-référencée.

Le Chef de la Division des Etudes



Abdelmajid BOURRA

TIRAGE 1 N°37
ANNE 2012

SGI/Diffusion/08-10-12/14h52